

# L'INVENTAIRE D'EVENEMENTS DE VIE DE PAYKEL

E.S. PAYKEL ET S.P. MANGEN

Traduction française: J.M. BASTYNS et J.MENDLEWICZ



NOM: \_\_\_\_\_

PRENOM: \_\_\_\_\_

SEXE:

AGE:

DATE: \_\_\_\_\_

EXAMINATEUR: \_\_\_\_\_

N.B.: Dans le texte, les termes **soulignés** ont reçu une définition spécifique

---

## TRAVAIL

- 01** Changement de type de travail : par exemple, commencer à travailler pour la première fois après un laps de temps **souligné**, ou changer de type de travail avec un nouvel employeur.

"**Souligné**" concerne le statut occupationnel préalable.

Pour des hommes économiquement actifs et pour des femmes célibataires : **six mois**.  
Pour les autres (y compris des ménagères reprenant une activité professionnelle) : **trois ans**.

- 02** Changement substantiel dans les conditions de travail. Par exemple, travail similaire dans une nouvelle firme ou un autre département ; nouveaux patrons ; nouvelles équipes ; réorganisation importante ; ou changement substantiel dans les obligations et/ou les responsabilités. (Y compris les femmes qui arrêtent un emploi régulier et retournent aux activités ménagères ; les femmes mariées et les étudiants qui commencent un travail temporaire ; les travaux pendant les vacances).
- 03** Changement substantiel dans les heures de travail (y compris prendre un deuxième travail).
- 04** Début de conflits ou désaccord avec le patron, le superviseur ou les collaborateurs, entraînant la prise de sanctions définitives, ou l'expression de menaces à l'encontre du patient/sujet.
- 05** Promotion - changement spécifique dans le grade avec changement concomitant du salaire ou réévaluation salariale. Non pas une simple augmentation des responsabilités, ce qui serait coché 02

- 06 Régression professionnelle - Même critère qu'en 05.
- 07 Renvoi professionnel. (Licenciement ou mise en chômage technique).
- 08 Mise à la retraite. Cocher, même si la personne prend un travail partiel immédiatement après sa retraite.
- 09 Sans emploi depuis un mois ou plus (y compris ceux qui arrêtent ou sont renvoyés et ne trouvent pas un autre travail). Ne pas cocher s'il était prévu que le travail serait temporaire. Inclure ceux qui arrêtent le travail, en restant volontairement sans emploi.
- 10 Faillite (cocher seulement pour les propriétaires et la direction. Pour l'épouse et les cohabitants, cocher 17, si cela entraîne des difficultés financières).

---

## ENSEIGNEMENT

- 11 Début d'un enseignement partiel ou plein temps (y compris un programme de formation ne pas inclure des cours par correspondance, qui ne mèneraient pas à une qualification formelle, ni un programme léger de cours du soir).
- 12 Changement d'école.
- 13 Arrêt d'un enseignement plein temps, par exemple, obtention d'un diplôme ou abandon.
- 14 Important échec scolaire.
- 15 Préparation au passage d'un examen important (y compris une thèse importante). Ne pas inclure d'examens de routine ou de fin de semestre, excepté :
  - a) première série d'examens dans un collège (première candidature) ;
  - b) après un échec, continuer des études incertaines. Inclure également un accroissement de tâches (recueil de données, rédaction d'une thèse) nécessitant de prendre au maximum sur son temps de loisirs ou son temps d'étude, ou de prendre congé du travail pour étudier.

---

## FINANCES

- 16 Difficultés financières modérées (y compris l'adjonction de nouvelles difficultés, considérées comme non majeures, à des difficultés habituelles qui se sont un peu aggravées, par exemple, une augmentation de dépenses). Difficultés vis-à-vis de créanciers, déficit/ dettes ne représentant pas plus d'un mois de salaire, nécessité de prendre un deuxième travail, indiquent de tels problèmes.
- 17 Difficultés financières majeures bien pires que d'habitude, telles une faillite, des dettes ou des dépenses très importantes, etc. Déficit majeur (plus élevé qu'en 16). Exemple : ne plus

honorer un prêt hypothécaire.

- 18 Amélioration substantielle** sur le plan financier (fin du besoin de percevoir une aide sociale, héritage, patient ou épouse du patient prenant un travail complémentaire, etc.). Ne pas inclure un prêt. Si promotion sociale, ne coter que si au moins **30 % au-dessus du salaire brut** (ou 10 % au-dessus du taux d'inflation).

---

## SANTE

- 19** Maladie physique importante, blessure ou accident du (de la) patient(e), hospitalisation, intervention chirurgicale ou maladie nécessitant un mois d'absence professionnelle.
- 20** Maladie physique ou psychique, importante, touchant la famille proche (parents, épouse, tante favorite, fratrie) n'entraînant pas de décès. Définition de maladie : mêmes critères qu'en 19.
- 21** Grossesse désirée (cocher également pour le père). Coter le moment de la découverte.
- 22** Grossesse indésirée (cocher aussi pour le père). Coter le moment de la découverte.
- 23** Fausse couche, avortement, mort-né.
- 24** Naissance d'un enfant en vie (cocher uniquement pour la mère).
- 25** Ménopause (cocher seulement le début ou le changement important de la menstruation : irrégularité du cycle, espacement, etc.).

---

## DEUIL

- 26** Décès d'un proche ou d'un ami **intime** (par exemple, tante favorite, fiancée). **"Intime"** : c'est-à-dire en contact fréquent (au moins toutes les deux semaines) directement, par lettre ou par téléphone.
- 27** Décès d'un membre de la famille proche (parents, fratrie ou cohabitant).
- 28** Décès d'un enfant légitime ou d'un enfant adopté.
- 29** Décès de l'épouse.
- 30** Perte ou vol d'un objet ayant une valeur personnelle ou réelle (par exemple, bague de mariage, bijou, objet sentimental, somme représentant au moins le revenu salarial net hebdomadaire, animal de la famille).

---

## DEMENAGEMENT

- 31 Dans la même ville.
- 32 Dans une autre ville (pour les étudiants, cocher uniquement un déménagement initial ou final ; ne pas tenir compte de déplacements de vacances).
- 33 Dans un autre pays.

---

## RELATION AMOUREUSE ET COHABITATION

- 34 Fiançailles.
- 35 Rupture de fiançailles.
- 36 Fin d'une relation sérieuse en cours depuis trois mois au plus (y compris une relation homosexuelle).
- 37 **Dispute sérieuse**, difficultés avec fiancé(e) ou avec un partenaire de longue date, homo ou hétérosexuel, (y compris des difficultés sexuelles importantes). Une "**dispute sérieuse**" implique une modification du comportement, de l'un ou des deux partenaires, pendant un minimum de cinq jours.

---

## LEGALITE

(Si sentence pénale, coder le moment de la sentence.)

- 38 Délit mineur sans passage devant un tribunal, par exemple, une contravention de roulage : parking, excès de vitesse (y compris les étudiants qui ont des problèmes disciplinaires avec les autorités de l'école).
- 39 Délit plus important avec passage devant le tribunal, y compris les peines avec sursis et la probation. Y inclure la suspension du permis de conduire.
- 40 Peine de prison (condamnation).
- 41 Problèmes juridiques particulièrement complexes et inhabituels.
- 42 Problèmes juridiques chez un membre de la famille proche (délit important entraînant le passage devant un tribunal, suspension du permis de conduire).

---

## **EVENEMENT SOCIO-FAMILIAL**

- 43** Naissance d'un enfant (cocher seulement pour le père).
- 44** Adoption, ou prise en charge à long terme, d'un enfant (cocher pour le père et pour la mère adoptifs).
- 45** **Nouvelle personne** (autre que 43 et 44) **arrivant dans le ménage**, par exemple, un pensionnaire, un parent, un locataire partageant la pièce de séjour et prenant les repas avec la famille. Inclure des orphelins pris en charge pour des périodes brèves. Par **"personne arrivant dans le ménage"**, on entend un séjour de trois mois au moins, s'il s'agit d'un individu, deux mois au moins s'il s'agit de deux ou plusieurs personnes.
- 46** Fiançailles d'un enfant.
- 47** Mariage d'un enfant (avec consentement).
- 48** Mariage d'un enfant (sans consentement).
- 49** Enfant quittant le domicile pour d'autres raisons (par exemple, collège, institution, ou service militaire).
- 50** **Dispute sérieuse** ou problèmes avec un membre de la famille résident. (Inclure les problèmes comportementaux des enfants. Ne pas cocher s'il s'agit d'un conflit typiquement parents-enfant, par exemple, la rébellion modérée de l'adolescent. Cocher comme maladie psychique s'il en résulte une hospitalisation ou une institutionnalisation.)

**Une "dispute sérieuse"** implique une modification du comportement d'un, de deux, ou de tous les membres du ménage pendant un minimum de cinq jours. Coter aussi les troubles de comportement d'un enfant, si cela peut entraîner des sanctions légales (vol) ou si l'enfant est référé à un organisme professionnel.

- 51** **Dispute sérieuse** avec un non-résident : membre de la famille proche (parents, beaux-parents, fratrie), voisin ou ami intime.

Une **"dispute sérieuse"** implique une modification du comportement pour au moins une durée de quinze jours.

- 52** **Amélioration sensible** dans les relations avec un membre de la famille résident ou non-résident, ou un ami proche.

Ceci s'applique à :

a) des difficultés relationnelles qui disparaissent, par exemple, le retour à un contact régulier avec une personne avec qui le contact était auparavant évité ou réduit au minimum.

b) Une relation, banale/non intime, qui grandit durant la période étudiée et devient une relation de confiance réciproque, où (presque) tout peut être abordé, ou le rétablissement d'une relation intime préexistante, pour d'autres raisons qu'au "a)".

- 53** Séparation d'une personne importante (par exemple, le départ d'un ami proche ou d'un

thérapeute qu'on avait l'habitude de voir, en moyenne, au moins toutes les deux semaines).

- 54 Problèmes conjugaux chez des membres de la famille proche, par exemple le divorce des parents, un enfant séparé du conjoint, début de conflits majeurs pouvant mener à une séparation.

---

## **EVENEMENT CONJUGAL**

55 Mariage.

56 **Dispute sérieuse** avec le conjoint.

Une "**dispute sérieuse**" implique une modification de comportement, de l'un ou des deux partenaires, pendant au moins cinq jours.

- 57 Séparation conjugale pendant un mois, non due à une dispute. Ne pas cocher si un contact était maintenu, ou si le conjoint travaillant dehors passait ses week-ends au domicile, ou si le conjoint hospitalisé recevait des visites régulières.
- 58 Séparation conjugale liée à une dispute (ne pas cocher non plus l'augmentation des disputes).
- 59 Aventure extra-conjugale du partenaire (inclut aussi l'infidélité sporadique).
- 60 Début d'une relation extra-conjugale, ou début de l'infidélité sporadique.
- 61 Amélioration marquée de la relation avec le partenaire.
- 62 Réconciliation conjugale. Concerne les couples qui ont vécu séparément de plein accord, depuis au moins un mois.
- 63 Divorce (en cours ou prononcé).

---

## **DIVERS**

64 Comprend tout événement (par exemple, agression ou acte violent) qui ne peut être rangé dans les catégories précédentes, mais peut être considéré comme un événement de vie parce que :

a) C'est manifestement un événement d'importance primordiale pour le patient.

b) Il en résulte pour le patient des changements importants dans son travail, son contexte socio-familial, ses conditions de vie, sa santé ou son statut.

